

Au lieu d'une déclaration touchant l'arrivée d'un personnage polonais autorisé, la première réponse que le Gouvernement du Reich reçut au sujet de son consentement à un accord fut la nouvelle de la mobilisation de la Pologne, et ce n'est que vers minuit, le 30 août 1939, qu'il reçut une assurance assez générale du désir de l'Angleterre de contribuer au commencement de négociations.

Bien que le fait que le négociateur de la Pologne attendu par le Gouvernement du Reich ne fût pas arrivé écartât les conditions nécessaires pour informer le Gouvernement de Sa Majesté des vues du Gouvernement allemand touchant les bases possibles des négociations, le Gouvernement de Sa Majesté ayant lui-même demandé des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne, le ministre allemand des Affaires étrangères, M. de Ribbentrop, donna à l'ambassadeur anglais, lors de la présentation de la dernière note britannique, des renseignements précis sur le texte des propositions allemandes qui seraient considérées comme la base des négociations dans le cas de l'arrivée d'un plénipotentiaire polonais.

Le Gouvernement du Reich allemand a cru qu'il avait droit de prétendre que, dans ces circonstances, un personnage polonais serait immédiatement nommé, rétroactivement, à tout événement.

En effet, on ne peut s'attendre que le Gouvernement du Reich, pour sa part, non seulement insiste continuellement sur son désir d'entamer des négociations, et soit réellement prêt à le faire, mais ne puisse agir en présence de subterfuges sans valeur et de déclarations vides de sens de la Pologne.

Il est devenu clair une fois de plus que, comme résultat de la démarche faite dans l'intervalle par l'ambassadeur polonais, ce dernier n'a lui-même aucun pouvoir plénier pour entamer une discussion ou pour négocier.

Le Führer et le Gouvernement allemand ont ainsi attendu deux jours en vain l'arrivée d'un négociateur polonais muni de pouvoirs pléniers.

Dans ces circonstances, le Gouvernement allemand est d'avis que ses propositions ont également été, cette fois, rejetées de fait, bien qu'il considérât que ces propositions sous la forme présentée au Gouvernement britannique fussent aussi plus que loyales, raisonnables et praticables.

Le Gouvernement du Reich juge opportun de renseigner le public sur les bases des négociations qui furent communiquées à l'ambassadeur britannique par le ministre des Affaires étrangères, M. de Ribbentrop.

La situation entre le Reich allemand et la Pologne est telle, dans le moment, que tout nouvel incident peut provoquer une explosion de la part des forces militaires qui ont pris leurs positions des deux côtés. Toute solution pacifique doit être de telle nature que les événements qui sont à la base même de cette situation ne puissent se répéter à la prochaine occasion et que, non seulement l'Europe orientale mais d'autres territoires également ne soient plus plongés dans un tel état de tension.